

Prescription de Physiothérapie

Données personnelles

Nom

Prénom

Date de naissance

Rue

NPA/Lieu

Téléphone

Assureur

N° AVS.

N° acc.:

N° décision AI.:

Traitement physiothérapeutique* (choix unique)

- Traitement physiothérapeutique
- Thérapie médicale d'entraînement
- Hippothérapie
- Traitement dans un bassin de marche/une piscine
- Examen du logement ou du poste de travail (uniquement AA/AM/AI)
- Robotique (uniquement AA/AM/AI)

Supplément:

Traitement à domicile

Traitement le dimanche/jours fériés

Confection d'attelle

Ordonnance: première deuxième troisième quatrième traitement de longue durée
(à partir de 37 séances, sous conditions page 2)

Diagnostics / constats pertinents pour le traitement: Motif / but du traitement:

Programme de réhabilitation oncologique - 36 séances

Limites, mesures de précaution, contre-indications, schéma thérapeutique:

Remarques:

Objectifs thérapeutiques: Améliorer la tolérance à l'effort et la qualité de vie. Favoriser le maintien ou le retour à l'autonomie dans les activités quotidiennes. Diminuer la fatigue liée aux traitements oncologiques. Préserver et renforcer la masse musculaire, la force et l'endurance. Soutenir la récupération physique et psychologique du patient.

Médecin:

GLN:

Date:

Signature:

La première séance doit avoir lieu dans les 5 semaines suivant la délivrance de l'ordonnance, faute de quoi celle-ci perd sa validité.

*Conformément à la convention tarifaire, l'ordonnance est valable pour une thérapie individuelle de 9 séances au maximum et pour une thérapie médicale d'entraînement de 36 séances au maximum. Pour l'AI, la décision de l'office AI compétent fait foi.